

CHARTRE DE LA BRICOTHÈQUE

Règlement intérieur

Sommaire

1. Présentation de La bricothèque	2
a) Objectifs	
b) Activités	
c) Gouvernance	
2. Adhésion	3
a) Types d'adhésions	
b) Lettre.s d'information	
3. Assurance	4
a) Pour les activités de La Chignole	
b) Pour les activités en dehors de La Chignole	
4. Matériauthèque	5
a) Dons	
b) Tarification – Prix de vente	
c) Garantie – Echange	
5. Outilthèque	6
a) Liste des outils	
b) Conditions d'emprunt	
c) Tarifs et durées d'emprunt	
d) Caution	
e) Usage des outils empruntés	
f) Consommables	
g) Mise à disposition	
6. Atelier partagé	9

1. PRÉSENTATION DE LA BRICOTHÈQUE

a) Les objectifs

L'association La Chignole veut faciliter le bricolage dans la vallée de la Drôme, et favoriser la réduction de nos déchets par le réemploi, le lien social, l'échange de savoir-faire et la créativité.

L'association est ouverte à tou.te.s, sans condition ni distinction.

b) Les activités

La bricothèque La Chignole regroupe 3 activités principales :

- **LA MATÉRIAUTHÈQUE.** Recyclerie basée sur la revente de matériaux issus de récupération.
- **L'OUTILTHÈQUE.** « Bibliothèque » d'outils et d'ustensiles de bricolage et de jardinage à emprunter.
- **LES ATELIERS PARTAGÉS.** Local aménagé pour accueillir des activités de bricolage, des ateliers et des formations. Nous proposons également des ateliers hors les murs.

c) La gouvernance

Nous fonctionnons au maximum en gouvernance partagée avec un Conseil d'Administration (CA) et des commissions de travail, ainsi qu'avec des rencontres très fréquentes organisées avec les bénévoles, adhérent.e.s et toutes personnes intéressées.

Le **Conseil d'Administration** est composé de 3 à 9 administrateurs coprésident.e.s de l'association, élu.e.s en AG (pour 3 ans) parmi l'ensemble des adhérent.e.s volontaires. Le CA est décisionnaire des axes de développement et des dépenses dans le respect des orientations et budgets présentés et votés en AG. Le CA organise une session de travail mensuelle à laquelle des adhérents peuvent participer, dans la limite de 15 personnes maximum au total.

Chaque **commission de travail** est autonome dans son domaine et rend compte de son activité au CA. Les commissions sont ouvertes à tous les adhérents volontaires et coordonnées par les administrateur.rice.s/salarié.e.s référent.e.s.

A la fin 2021, La Chignole compte 8 commissions de travail :

- Administratif / Finances
- Matériaux
- Animation
- Outils
- Aménagement
- Réseaux / Prospection
- Communication
- Gouvernance / RH

Les statuts et le règlement intérieur de l'association sont consultables sur place sur simple demande ou en accès libre ici :

- **Statuts** : http://lachignole.org/lachignole_statuts
- **Règlement intérieur** : http://lachignole.org/lachignole_charte_reglement-interieur

2. L'ADHÉSION

En adhérant, vous vous engagez à :

- **accepter les statuts et le règlement intérieur** (voir *1.c La gouvernance*). La lecture de ces documents vous sera proposée avant le règlement de votre cotisation.
- **respecter les valeurs** et les objectifs de l'association.

L'adhésion (à jour de cotisation) est **obligatoire** à toute personnes majeure pour accéder aux activités de La Chignole. Si des enfants participent à des activités, ils sont placés sous la surveillance et la responsabilité du.des parent.s ou de l'adulte qui les accompagne.

Elle est **valable un an** (date à date) à partir du jour de la cotisation effectuée.

a) Les types d'adhésion

Il existe 4 types d'adhésion :

- **Individu / Couple** : 8 €
- **Colocation / Habitat partagé** : 15 €
- **Structure** (entreprises, associations, SCIC, etc) : 40 €
- **Bénévole** : toute personne agissant bénévolement pour le compte de l'association devient adhérent de fait pendant la durée effective de son action. En cas d'un investissement fort et régulier dans les activités de l'association, un statut de bénévole "permanent" peut être attribué par le Conseil d'Administration pour une durée déterminée.

b) Les lettres d'information

Au moment de l'adhésion et à tout moment ensuite, vous pouvez indiquer votre souhait de recevoir par mail :

- Pour toutes les adhérent.e.s : **la lettre d'informations mensuelle**. Vous y trouverez le calendrier des ateliers, les arrivages à la matériauthèque et l'actualité de La Chignole.
- Pour les bénévoles : **la lettre hebdomadaire** qui informe sur les actions et besoins de l'association.

Vous pourrez vous désabonner quand vous le souhaitez, par simple retour de mail.

3. LA PROTECTION ASSURANCE

L'association est couverte par le contrat d'assurance Raqvam de la MAIF pour l'ensemble de ses activités. Le contrat est consultable sur demande par tous les adhérents à jour de leur cotisation.

a) Pour les activités à La Chignole

En cas de dommage.s, vous êtes couvert.e par notre assurance si :

- Vous participez à une activité de l'association et votre adhésion est à jour de cotisation.
- Vous êtes bénévole de l'association et inscrit.e sur la feuille d'émargement de l'action en cours.
- Vous participez à une action animée par l'association et organisée/financée par l'un de nos partenaires.

Déclaration. Afin d'être pris en charge, tout incident doit être déclaré directement **au plus tard dans les 24 heures** au responsable présent.e, ou auprès d'un.e salarié.e ou membre du conseil d'administration.

b) Pour les activités en dehors de La Chignole

En dehors des locaux et des activités/animations de l'association, c'est votre responsabilité civile qui vous couvre. C'est par exemple le cas pour l'emprunt d'outils et leur usage chez vous.

Vous vous engagez donc à être à jour de votre assurance " Responsabilité Civile ", et vous êtes **informé.e des risques** associés à l'usage d'outils d'occasion et de réemploi. En conséquence de quoi, vous dégagez l'association de toute responsabilité en cas d'accident survenant lors de l'utilisation de matériel emprunté à La Chignole.

4. LA MATÉRIATHÈQUE

Comme pour toutes les activités de l'association, l'adhésion (à jour de cotisation) est obligatoire pour tout achat.

a) Les dons

Un donateur n'a pas l'obligation d'adhérer à l'association.

Aucun don de matériau, outil ou autre objet (outils, etc.) à La Chignole ne peut être rétribué financièrement ou sous forme de troc.

Lors du don, le/la responsable des dépôts peut refuser tout ou partie des objets proposés s'ils n'entrent pas dans les critères de sélection fixés (consultable sur notre site Lachignole.org, rubrique « On prend/On prend pas »).

b) La tarification – Les prix de vente

Nous pratiquons un modèle de tarification que nous appelons **le prix juste**.

Lorsque que c'est possible (volume, quantité ou qualité suffisante), un prix de référence est fixé pour chaque matériau lors de la vente.

La règle de départ :

- 2/3 du prix neuf si l'objet est en très bon état.
- 1/3 du prix neuf si l'état est dégradé.
- au prorata de la quantité restante si le produit est entamé/incomplet.

A partir de là, l'adhérent.e peut accepter, ou proposer le prix qui lui semble adapté à son cas personnel.

Et le/la responsable de la caisse peut l'accepter, ou pas.

Et à la fin, on arrive au prix juste !

c) Garantie – Échange

L'association n'émet **aucune garantie** sur la qualité et le bon fonctionnement des matériaux revendus en l'état. Aucune réclamation ne pourra être faite en cas de dommages liés à un matériau défectueux, dangereux ou mal employés.

Sous réserve d'acceptation du/de la responsable de la caisse, vous pouvez échanger un matériau acheté récemment contre un autre de valeur équivalente.

5. L'OUTILTHÈQUE

Les outils que nous vous prêtons nous ont été donnés ou confiés. Nous les avons testés et parfois réparés à l'atelier, mais nous ne pouvons pas garantir qu'ils supporteront une utilisation intensive.

Ces outils sont des biens communs que nous mutualisons. Merci d'en prendre soin autant que nous le faisons.

a) L'inventaire des outils en ligne

Nous avons choisi **MyTurn** comme logiciel de gestion ; il est déjà utilisé par de nombreuses outilhèques « cousines ».

Vous pouvez y consulter notre inventaire en ligne : lachignole.myturn.com.

Vous y trouverez :

- la liste des outils disponibles ainsi que les références de leur.s consommable.s.
- les outils / machines réservé à usage sur place.
- le contrat de prêt / mise à disposition.
- les différents documents (magazines, livres, etc.) de notre bibliothèque de bricolage.

Sur place, un.e bénévole ou salarié.e pourra vous accompagner pour accéder à la liste d'outils.

b) Les conditions d'emprunt

Pour une transparence totale sur les responsabilités et garanties de chacun, la lecture des statuts et du règlement intérieur vous sera proposée avant votre premier emprunt. Votre adhésion a ceux-ci sera notée dans le logiciel de gestion.

L'emprunt et le retour du matériel ne peuvent se faire que **pendant les permanences**.

Vous pouvez réserver, mais sans garantie de prêt au moment de l'emprunt effectif (retard de restitution ou matériel pas rapporté, en réparation ou entretien, etc).

Avant et après l'emprunt, **chaque outil sera contrôlé** ensemble par vous, l'emprunteur.se, et un.e bénévole ou un.e salarié.e qualifié.e de La Chignole.

Vous devez rendre l'outil dans le même état qu'au moment de l'emprunt. Le matériel prêté devra être **dépoussiéré et nettoyé avant restitution**. Si vous n'êtes pas équipé.e pour cela, vous pourrez le faire à la bricothèque lors du retour.

Tout outil ou machine empruntée est **exclusivement destiné à votre usage personnel**. Vous vous engagez à ne pas la prêter ni louer à une autre personne.

Vous êtes responsable pour toute perte, vol ou dommage engendré par une importante négligence. Après médiation avec la commission concernée, l'association pourra vous facturer tous frais (réparation, remplacement, etc.) liés à cette négligence.

c) Tarifs et durées d'emprunt

Les tarifs sont hors consommables, et hors affûtage.

CATÉGORIE	TARIF	CAUTION
Les objets simples (kit de peinture, marteau/burin, etc.)	0,5 € / jour	aucune
L'électroportatif (visseuse, scie sauteuse, etc)	2 € / jour	aucune
Les Costauds (tondeuse thermique, scie radiale...)	5 € / jour	pièce d'identité*
Les Précieux (machines-outils, etc.)	spécifique	pièce d'identité*

* Pièces acceptées : carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.

Pour un emprunt fait le samedi après-midi, avec retour le mercredi suivant, nous déduisons le prix d'une journée d'emprunt. Ceci pour compenser le fait que La Chignole n'est pas ouverte les lundis et mardis... pas encore ! :)

Le **règlement s'effectue au moment de l'emprunt**, selon la durée envisagée.

La **durée** des emprunts est de minimum 1 journée et **maximum 1 semaine, renouvelable une fois** sur simple demande par téléphone, mail, en ligne ou directement sur place.

En cas de **retard**, les jours en plus seront facturés.

d) Caution

Nous faisons le choix de ne **pas vous demander de caution**. Notre souhait est de fonctionner sur la confiance et le respect.

Cependant, pour les catégories « Les Costauds » et « Les Précieux », la **présentation d'une pièce d'identité** sera demandée (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.). Une copie sera enregistrée dans le logiciel de gestion de l'outilthèque.

e) Usage des outils empruntés

Avant d'emprunter un outil, vous devez avoir confiance en vos capacités à l'utiliser en toute sécurité et à bon escient, et vous devez savoir en cesser l'usage en cas de doute.

Une fois l'outil emprunté, vous êtes censé.e pouvoir l'**utiliser correctement et sans dommages**, autant pour vous et votre entourage que pour la machine.

Si vous avez **besoin d'explications** concernant l'emploi des outils, demandez à un.e bénévole pendant les heures d'ouverture.

Lors de l'emprunt d'**outils présentant un risque** d'utilisation, il vous sera systématiquement proposé :

- une explication/formation sur l'usage en sécurité de l'outil
- un kit de sécurité adapté (casque, lunettes de protection, protections auditives, gants ...)

Tout refus de votre part désengage la responsabilité de l'association.

Tous les accidents et dommages, y compris les éventuelles blessures corporelles causées par l'outil, ne seront pas dédommagés par La Chignole et sont de votre seule responsabilité (*voir 3.b Pour les activités en dehors de La Chignole*).

f) Les consommables

Les outils sont fournis avec le **minimum** de consommable pour fonctionner. En cas de besoin supplémentaire, l'achat de consommables sera de votre ressort ; les références nécessaires (côtes, format, etc.) vous seront fournies avec l'outil emprunté. Elles sont accessibles sur la liste d'outils en ligne.

Pour les consommables nécessitant un **affûtage**, le coût de celui-ci pourra vous être facturé en supplément en cas d'usure excessive constatée lors du retour.

g) Mise à disposition

Toute personne à jour de son adhésion peut mettre à disposition de l'association un ou plusieurs outils. Ceux-ci seront intégrés à l'outilthèque afin d'être mutualisés : ils pourront être empruntés par tout.e autre adhérent.e selon les conditions citées précédemment.

L'état de l'outil sera vérifié et validé par le propriétaire et un.e responsable de l'outilthèque lors du dépôt de celui-ci. Une convention indiquant la liste détaillée des outils, de leurs caractéristiques, états et accessoires sera signée par les deux parties. Toute constatation d'un état différent de celui indiqué sur celle-ci devra être signalé au plus vite au propriétaire.

La durée minimale de mise à disposition est de 6 mois. Ensuite, le propriétaire pourra récupérer l'outil, avec un préavis de 1 mois. Durant cette période, le propriétaire n'aura aucune priorité pour l'utilisation de cet outil mais ne paiera pas pour l'emprunt de celui-ci.

La Chignole assurera au mieux la maintenance de l'outil et le restituera dans le meilleur état possible, en prenant en compte l'usure normale due à sa mutualisation. Les réparations à effectuer pendant la mise à disposition seront soumises à validation du propriétaire.

Le matériel est couvert par l'assurance de l'association et la responsabilité civile des emprunteurs. Au cas où l'objet serait endommagé ou irréparable, le propriétaire s'engage à ne faire aucun recours vis-à-vis de l'association. En cas de litige, une médiation entre le propriétaire et des représentants du Conseil d'Administration sera mise en place afin de trouver un accord valable entre les deux parties.

6. L'ATELIER PARTAGÉ

SECTION EN COURS DE RÉDACTION : ajouts et modifications à venir
(vos remarques sont les bienvenues!)

La bricothèque dispose d'un espace Atelier, équipé de machines-outils. Comme toutes les autres activités, il faut adhérer à l'association pour y accéder. Les activités de l'atelier sont multiples :

a) Les ateliers collectifs

- L'association La Chignole propose des ateliers ouverts à tou.te.s pour découvrir les joies de l'autoconstruction, le faire soi-même, (ré)apprendre à se servir d'outils et s'autonomiser dans des pratiques de bricolage.
- **Le calendrier mensuel** des ateliers est disponible sur notre site internet, sur place et via notre lettre d'informations. L'inscription est obligatoire, et le tarif varie selon les thématiques.
- **Certaines activités sont prévues pour les enfants et/ou les parents.** Ils sont placés sous la surveillance et la responsabilité du.des parent.s ou de l'adulte qui les accompagne.
- Nous accueillons bien volontiers les propositions d'animations et partages de savoir-faire.

b) L'atelier en libre-service pour un.e adhérent.e

- Tout.e adhérent.e. à jour de cotisation peut accéder à l'atelier dans la limite des places disponibles, sur les horaires d'ouverture de La Chignole.
- **L'accès est conditionné à la présence d'un salarié ou bénévole qualifié.e dans l'atelier.**
- **Tout enfant présent dans l'atelier** est placé sous la surveillance et la responsabilité du.des parent.s ou de l'adulte qui les accompagne.
- Vous pouvez aussi utiliser **tous les outils de l'outilthèque** s'ils ne sont pas déjà empruntés.
- **Vous êtes seul.e responsable de l'utilisation des outils** mis à disposition. **Si vous avez le moindre doute sur la façon de manipuler un outil**, vous devez solliciter le.la salarié.e ou bénévole responsable pour demander un accompagnement.
- **Si vous n'êtes pas autonome** dans la réalisation de votre projet, une aide vous sera apportée, dans la limite de la disponibilité de l'équipe et du nombre de personnes à l'œuvre dans l'atelier.
- La Chignole ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation des outils.
- Vous vous engagez à ne pas laisser dans l'atelier des objets ou réalisations qui pourraient gêner les autres utilisateurs, et laisser l'endroit rangé et propre.

c) L'atelier en libre-service pour une structure, un projet professionnel...

L'atelier ou l'un de ses espaces peut être réservé, après validation par la commission concernée, pour un besoin de courte durée : projet, animation, etc., en dehors des horaires d'ouverture au public. Nous demandons une présentation du projet. La décision d'accepter ou non le projet sera prise par la commission concernée qui pourra référer au Conseil d'administration si besoin.